

SORTIES et VOYAGES scolaires

Retrouvez les nouveautés 2025-2026 en rouge ([Circulaire du 16.07.2024](#))

Type de sortie	Durée	Encadrement			Participation financière	Information aux familles	Assurance		Autorisation	Documents à fournir
		Maternelle	Elémentaire	AESH / Service.civique			Elèves	Accompagnateurs		
SORTIE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	<u>Durant les heures d'enseignement même lorsqu'elle englobe la pause méridienne</u>	Sortie scolaire de proximité (ne dépassant pas la demi-journée de classe, à pied ou en car spécialement affrété) : l'enseignant + 1 adulte. <i>Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire est recommandé.</i> <u>Autres cas :</u> <u>Jusqu'à 16 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte (ATSEM si autorisation du maire au-delà de la ½ journée ou autre accompagnateur) <u>Au-delà de 16 élèves :</u> 1 adulte pour 8 élèves	Sortie scolaire de proximité (ne dépassant pas la demi-journée de classe, à pied ou en car spécialement affrété) : L'enseignant seul <u>Autres cas :</u> <u>Jusqu'à 30 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 30 élèves :</u> 1 adulte pour 15 élèves	Sortie scolaire de proximité (ne dépassant pas la demi-journée de classe, à pied ou en car spécialement affrété) : L'enseignant seul <u>Autres cas :</u> <u>Jusqu'à 30 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 30 élèves :</u> 1 adulte pour 15 élèves	Sortie gratuite Ne comptent pas dans l'encadrement	Présentation des projets lors de la réunion de rentrée Information par écrit : lieu, jour et horaires	L'assurance scolaire est vivement recommandée	Sont fortement recommandées : « Responsabilité civile » (pour les accidents causés) et « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	<u>Le directeur d'école</u> - En début d'année scolaire ou de trimestre pour les sorties obligatoires récurrentes - Au moins trois jours avant pour les autres sorties scolaires	<u>Imprimé A</u> + <u>Inscription des sorties sur le FORMS (lien)</u>
SORTIE SCOLAIRE FACULTATIVE	<u>Hors des heures d'enseignement</u>	 <u>Jusqu'à 16 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte (ATSEM si autorisation du maire au-delà de la ½ journée ou autre accompagnateur) <u>Au-delà de 16 élèves :</u> 1 adulte pour 8 élèves	 <u>Jusqu'à 24 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 24 élèves :</u> 1 adulte pour 12 élèves	 <u>Jusqu'à 24 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 24 élèves :</u> 1 adulte pour 12 élèves	Une contribution financière limitée peut être demandée. Ne peut conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières	Présentation des projets lors de la réunion de rentrée Autorisation par écrit : lieu, jour, horaires et modalités	L'assurance scolaire est vivement recommandée			
VOYAGE SCOLAIRE Permet de dispenser les enseignements conformément aux programmes de l'école et de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux selon d'autres conditions de vie.	<u>Au moins une nuitée</u>	 <u>Jusqu'à 16 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte (ATSEM si autorisation du maire au-delà de la ½ journée ou autre accompagnateur) <u>Au-delà de 16 élèves :</u> 1 adulte pour 8 élèves	 <u>Jusqu'à 24 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 24 élèves :</u> 1 adulte pour 12 élèves	 <u>Jusqu'à 24 élèves :</u> L'enseignant + 1 adulte <u>Au-delà de 24 élèves :</u> 1 adulte pour 12 élèves	Une contribution peut être demandée aux familles mais ne doit conduire à l'exclusion d'aucun élève pour raisons financières.	Réunion d'information indispensable Autorisation parentale écrite.	L'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accident) est obligatoire	Sont fortement recommandées : « Responsabilité civile » (pour les accidents causés) et « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	<u>L'IEN de la circonscription après l'accord du directeur d'école :</u> <u>Sur le territoire : demande 4 semaines ouvrées avant.</u> <u>A l'étranger : demande 6 semaines ouvrées avant.</u>	<u>Imprimé B</u>
